



COMMISSION DEPARTEMENTALE DE
PASSATION DES MARCHES DE LA KADEY

APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT
N° 504 /AONO/CDPM/KADEY/2026 DU 03 MARS 2026

EN PROCEDURE D'URGENCE POUR L'EXECUTION DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE L'INSPECTION
D'ARRONDISSEMENT DE L'EDUCATION DE BASE DE NGUELEBOK, DEPARTEMENT
DE LA KADEY, REGION DE L'EST.

FINANCEMENT : BUDGET D'INVESTISSEMENT PUBLIC
(BIP) EXERCICE 2026

1- OBJET DE L'APPEL D'OFFRES

Dans le cadre de l'exécution du Budget d'Investissement Public (BIP) Exercice 2026, le Préfet du Département de la Kadey, Autorité Contractante, lance pour le compte du Ministre de l'Education de Base, Maître d'Ouvrage, un Appel d'Offres National Ouvert pour l'exécution des travaux de construction de l'Inspection d'Arrondissement de l'Education de Base de NGUELEBOK, Département de la Kadey, Région de l'Est.

2- CONSISTANCE DES TRAVAUX

L'ensemble des travaux comprend notamment :

1. Travaux préparatoires;
2. Terrassement ;
3. Fondations ;
4. Maçonnerie - Béton armé en élévation ;
5. Charpente - Couverture, Bardage
6. Menuiserie Métallique ;
7. Electricité ;
8. Peinture.
9. Aménagements - VRD ;

3- PARTICIPATION

La participation au présent Appel d'Offres est ouverte aux entreprises de droit camerounais intéressées, justifiant des capacités techniques, financières et juridiques.

4- FINANCEMENT

Les travaux objet du présent Appel d'Offres, sont financés par le Budget d'Investissement Public (BIP) exercice 2026.

5- Allotissement

Les travaux sont regroupés en un seul lot:

6- MONTANT PREVISIONNEL

Le coût prévisionnel des travaux est de trente millions (30 000 000) FCFA.

7- CONSULTATION ET ACQUISITION DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES

Le Dossier d'Appel d'Offres peut être consulté et retiré au secrétariat particulier du Préfet de la Kadey dès publication du présent avis, sur présentation d'une quittance attestant, le versement d'une somme non remboursable de cinquante mille (50 000) francs CFA, payable à la Recette des finances de Batouri.

8- REMISE DES OFFRES

Chaque offre rédigée en Français ou en Anglais en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marqués comme tels, devra parvenir sous pli fermé au secrétariat particulier du Préfet de la kadey, au plus tard le 30/03/2026 à 10 heures précises et devra porter la mention suivante :

" APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT
N° 504 /AONO/CDPM/KADEY/2026 DU 03 MARS 2026

EN PROCEDURE D'URGENCE POUR L'EXECUTION DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE L'INSPECTION D'ARRONDISSEMENT
DE L'EDUCATION DE BASE DE NGUELEBOK, DEPARTEMENT
DE LA KADEY, REGION DE L'EST.

A N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT "

9- RECEVABILITE DES OFFRES

Chaque soumissionnaire devra joindre à ses pièces administratives requises, une caution de soumission. Ladite caution devra rester valable **soixante (60) jours** à compter de la date de remise des offres.

Sous peine de rejet, les pièces administratives requises devront être impérativement produites en originaux ou en copies certifiées conformes par l'autorité compétente des administrations concernées. Elles devront obligatoirement dater de moins de trois (03) mois.

Les offres parvenues après les date et heure limites de dépôt ne seront pas recevables. Toute offre non conforme aux prescriptions du présent avis et du Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable.

10- OUVERTURE DES OFFRES

L'ouverture des offres se fera dans la salle de réunions des services du Préfet de la Kadey, Maître d'Ouvrage, le 30/03/2026 à 11 heures précises, par la Commission Départementale de Passation des Marchés de la Kadey, en présence des soumissionnaires ou de leurs représentants dûment mandatés.

11- CRITERES D'EVALUATION DES OFFRES

A. Critères éliminatoires :

a- Offre administrative

1. Absence de la caution de soumission ;
2. Absence de la Décision de Catégorisation ;
3. Pièce falsifiée ;
4. Non-conformité ou absence de l'une des pièces du dossier administratif après le délai de 48h règlementaire ;

b- Offre technique

1. Fausse déclaration ou pièce falsifiée ;

c- Offre financière

1. Absence dans le sous-détail des prix, d'un prix unitaire quantifié ;
2. Omission dans le bordereau des prix unitaires ou dans le devis, d'un prix d'une tâche quantifiée.

N.B : Les copies certifiées des pièces antérieurement légalisées seront systématiquement rejetées.

12- DUREE DE VALIDITE DES OFFRES

Les soumissionnaires restent engagés par leur offre pendant quatre vingt dix (90) jours à partir de la date limite fixée pour la remise des offres.

13- CAUTION DE SOUMISSION

Toutes les offres devront être accompagnées d'une caution de soumission d'un montant de 2% du montant prévisionnel soit six cent mille (600 000) FCFA, délivrée par un établissement bancaire de 1^{er} ordre agréé par le Ministère en charge des Finances.

NB: Les cautionnements sont assujettis à la formalité du timbrage et l'exigence de la mention manuscrite de l'établissement financier dont le non respect entraîne le rejet de l'offre.

14- DELAÏ D'EXECUTION

Le délai maximum d'exécution est de quatre (04) mois, incluant toutes les contraintes éventuelles liées à l'enclavement et aux contraintes particulières du site, aux conditions climatiques et aux moyens d'accès au site. Le délai court à compter de la date de notification de l'ordre de service de démarrer les travaux.

Il revient au soumissionnaire de proposer dans son offre, un calendrier d'exécution entrant dans le délai sus-indiqué. Le délai contractuel est celui proposé dans l'offre du Cocontractant.

15- Nombre maximum des lots :

Une entreprise peut être attributaire de l'unique lot.

16- Attribution de la lettre-commande:

Sous réserve des cas d'annulation ou d'appel d'offres infructueux prévus par le Code des marchés Publics (Articles 34 et 35), l'Autorité Contractante attribuera le marché au soumissionnaire le moins-disant dont l'offre, ayant satisfait à tous les critères éliminatoires, aura été jugée conforme pour l'essentiel aux dispositions du Dossier d'Appel d'Offres.

17- RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Les renseignements complémentaires d'ordre technique peuvent être obtenus aux heures ouvrables au secrétariat particulier du Préfet de la Kadey.

AMPLIATIONS :

- ✓ DD-MINMAP/KADEY;
- ✓ ARMP/EST;
- ✓ CDPM/KADEY ;
- ✓ IAEB;
- ✓ AFFICHAGE ;
- ✓ ARCHIVES.

Batouri, Le

03 MARS 2026

LE PREFET,
(AUTORITE CONTRACTANTE)



Djadjai Yakouba
Administrateur CMI